



VÉGÉTALISONS PARIS
Un arbre dans mon jardin

Vous voulez planter un arbre *dans votre jardin ou celui de votre immeuble ?*

La Mairie de Paris offre des arbres aux Parisiens pour participer à l'enrichissement du patrimoine arboré de la capitale.

1. *Si vous disposez d'une surface de pleine terre (jardin, pelouse...), demandez votre (vos) arbre(s) sur paris.fr/arbres*
2. *Vous vous assurez qu'aucun ouvrage souterrain ne se situe à proximité de la (les) plantation(s) envisagée(s) et obtenez l'accord de l'organe décisionnaire compétent (le propriétaire du terrain, le syndic...) qui signe la charte « Un arbre dans mon jardin »*
3. *Les services techniques de la Mairie de Paris visitent le lieu de plantation pour vérifier sa faisabilité et choisir l'essence avec vous*
4. *Le propriétaire ou le syndic obtient les éventuelles autorisations administratives nécessaires à la plantation*
5. *Dès que la saison le permet, la Mairie de Paris effectue la plantation !*

Toute l'info et la démarche sur paris.fr